Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260209-2026_001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	10
• votants	11
• absents	4
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 03 février 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage : 13 février 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
Clôture association de gestion centre d'accueil et d'animation

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire ; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, POIRIER Guillaume
Absents excusés : DURAND Delphine (pouvoir à LEMONNIER Anne-Sophie), GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès
Absent : RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association de gestion du centre d'accueil et d'animation ne gère plus les locations de salle, tout est dorénavant géré et facturé par la mairie. L'association n'ayant plus lieu d'être, elle a été dissoute et le solde des comptes, à savoir 1 331.45 € est en attente de versement sur le compte de la commune.
Monsieur le Maire propose d'accepter le virement de 1 331.45 € sur le compte de la commune en trésorerie.
Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acceptation de ce virement.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260209-2026_001-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 06 février 2026

Le Maire

